

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE CHARGE DES TRANSPORTS

Paris, le 29 octobre 2018 N° 820

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du contrat de la filière « Industriels de la Mer »

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, Elisabeth Borne, ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances et Hervé Guillou, Président du Comité Stratégique de Filière et Président du GICAN, ont signé aujourd'hui le contrat stratégique de la filière des industriels de la mer.

La filière regroupe quatre composantes (industrie navale, énergies marines renouvelables, industries et services nautiques, et offshore), emploie aujourd'hui environ 115 000 personnes en France et réalise chaque année en moyenne 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 60% à l'export.

Conformément à l'orientation donnée par le Conseil national de l'industrie (CNI), la filière a élaboré un plan d'actions ambitieux portant sur de grands projets structurants à forts enjeux. Le contrat de filière signé aujourd'hui formalise un ensemble d'engagements réciproques visant à accompagner leur réalisation.

Ce contrat présente de grandes avancées pour la filière :

- Pour la première fois, les différents secteurs se regroupent pour piloter une stratégie ambitieuse de R&D :
 - avec la création du Conseil de la Recherche et de l'Innovation des industriels de la Mer (CORIMER), c'est une nouvelle gouvernance qui permettra de définir une feuille de route partagée de R&D pour l'ensemble de la filière;
 - o trois grands projets R&D ont d'ores et déjà été identifiés : le navire autonome, la propulsion propre et décarbonée, les nouveaux matériaux.
- La filière relève le défi de la transformation numérique en assurant le développement efficient des outils numériques entre les différents rangs de la chaîne de valeur. Une plateforme numérique sera ainsi développée d'ici 2020, avec un soutien financier de l'Etat, la mise en place de standards communs aux acteurs de la filière sera recherchée, et 150 PME stratégiques seront accompagnées vers les solutions de l'industrie du futur, pour faire atteindre à la filière un niveau homogène de compétitivité;
- Les acteurs de la filière ont prévu de conclure avec le ministère du Travail un engagement de développement de l'emploi et des compétences d'ici mi-2019, pour identifier les compétences critiques pour la filière, mettre en place les programmes de formation adaptés et renforcer l'attractivité de la filière; dans ce cadre, la filière s'engage à mettre en place un plan de formation adapté pour recruter 1000 personnes par an (alternants, CDI, CDD et intérim) sur 16 métiers en tension;



• La filière poursuit sa conquête de l'international par une stratégie partagée de solidarité construite en France entre les grands groupes et les PME.

Bruno Le Maire déclare : « Je tiens à rappeler que nous avons les meilleurs industriels de la mer au monde, mais qu'ils ne se sont jamais organisés en filière. Aujourd'hui nous organisons cette filière de l'industrie maritime avec l'objectif de consolider nos positions, de renforcer nos industriels, de créer des emplois, et d'être capable de faire face à une concurrence internationale qui est féroce.»

Elisabeth Borne déclare : « La signature de ce contrat de filière marque une étape fondamentale pour la compétitivité de notre industrie maritime et la structuration de cette filière essentielle au dynamisme de nos territoires et de notre pays. Ce contrat reflète en particulier l'importance que nous accordons collectivement à l'innovation pour répondre aux grands défis de la transition écologique et énergétique, de la préparation des navires du futur, de la transition numérique mais aussi de la sécurité et de la cybersécurité. »

Agnès Pannier-Runacher déclare : « C'est un choix structurant que vous avez fait, celui de dépasser les contours des organisations professionnelles pour mettre en commun ce qui vous rassemble au sein de ce CSF. C'est une satisfaction pour l'Etat de voir une filière se structurer autour de quatre secteurs qui partagent leurs problématiques, et nous prenons notre part pour accompagner cette structuration. Le renforcement de l'action concertée entre l'Etat et les filières industrielles est un pilier de la politique de reconquête industrielle du Gouvernement. ».

Hervé Guillou déclare : « Grâce à ces actions et à l'engagement de l'Etat auprès des industriels de la mer, la filière maritime se donne l'objectif de créer 10 000 emplois en France et de générer 33 milliards d'euros de chiffres d'affaires d'ici trois ans. La filière des industriels de la mer, enfin considérée en tant que telle, jouera alors un rôle moteur et mesurable pour l'économie française, à la hauteur du potentiel que représente la mer pour notre pays. »

Contacts presse:

Cabinet de Bruno Le Maire: 01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Elisabeth Borne: 01 40 81 77 57 secretariat.presse-transports@transports.gouv.fr

Cabinet A. Pannier-Runacher: 01 53 18 44 38 rp.semef@cabinets.finances.gouv.fr